



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie de dépistage massif de la covid-19 - Roubaix

Question orale n° 1205

Texte de la question

Mme Catherine Osson interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie de dépistage massif à la covid-19 et notamment l'expérimentation à Roubaix. Les Françaises et les Français ont pris l'habitude des gestes barrières, et c'est tant mieux. C'est de même qu'ils ont adopté, avec joie ou à regret, les tests PCR. La ville de Roubaix, dont Mme la députée est élue, fait partie des villes qui ont été sélectionnées par le Gouvernement pour participer à une expérimentation de dépistage massif, qui débutera d'ailleurs dans les prochaines heures. « Dépister, tracer, isoler », si ce « triptyque » n'a évidemment pas vocation à apparaître sur les frontons des mairies, il est néanmoins devenu, et le sera encore cette année, un maître-mot de la stratégie adoptée par le Gouvernement. Elle souhaite lui poser au sujet de cette expérimentation deux questions, l'une sur le fond, l'autre sur la forme. Sur la forme tout d'abord, 2020 a montré l'impérieuse nécessité de coopération de chaque instant entre l'État, ses services déconcentrés et les acteurs locaux, que sont les maires notamment. Comment a-t-il organisé la co-construction de l'expérimentation de *testing* massif, à Roubaix notamment ? Il n'ignore pas que ce territoire est, comme beaucoup, particulièrement touché par les difficultés et qu'au virus s'ajoutent les difficultés sociales. Beaucoup d'individus pourraient, pour cette raison, ne pas aller vers le dépistage covid-19 qui est uniquement facultatif. Comment s'assurer, auprès des élus locaux notamment, que tous les publics, et notamment les plus vulnérables, pourront, voire iront se faire dépister ? Sur le fond du triptyque, elle souhaite s'attarder sur le dernier mot, isoler. Comme M. le ministre le sait dans la mesure où il est aussi le ministre des solidarités, beaucoup de familles habitent dans des logements exigus où parfois à six ou sept ils cohabitent dans deux ou trois pièces. Une question concrète se pose : comment s'organise l'isolement effectif pour ceux dont les conditions matérielles ne permettent pas qu'il soit respecté ? Les services déconcentrés de l'État ont-ils prévu des dispositifs spécifiques, par exemple, comme c'est le cas dans le monde, des « hôtels solidaires » ? Le virus fragilise davantage les Français les plus défavorisés. Connaissant son engagement personnel ainsi que celui du Gouvernement tout entier et de la majorité pour aider et accompagner celles et ceux des administrés les plus dans le besoin, elle le remercie par avance pour sa réponse.

Texte de la réponse

DÉPISTAGE DE LA COVID-19 À ROUBAIX

M. le président. La parole est à Mme Catherine Osson, pour exposer sa question, n° 1205, relative au dépistage de la covid-19 à Roubaix.

Mme Catherine Osson. Les Françaises et les Français ont pris l'habitude des gestes barrières, et c'est tant mieux, de même qu'ils ont adopté, avec joie ou à regret, les tests PCR – Polymerase Chain Reaction – et antigéniques. La ville de Roubaix, dont je suis élue, fait partie de celles qui ont été sélectionnées par le Gouvernement pour participer à une expérimentation de dépistage massif qui a débuté hier. J'étais d'ailleurs sur place aux côtés du secrétaire d'État Laurent Pietraszewski.

« Dépister, tracer, isoler », si ce triptyque n'a évidemment pas vocation à apparaître sur les frontons de nos

mairies, il est néanmoins devenu et sera encore cette année un maître mot de la stratégie adoptée par le Gouvernement. Je vous interrogerai sur le fond et la forme de cette expérimentation.

Sur la forme tout d'abord, l'année 2020 a montré l'impérieuse nécessité d'une coopération de chaque instant entre l'État, ses services déconcentrés et les acteurs locaux que sont les collectivités territoriales. Comment avez-vous organisé la coconstruction de l'expérimentation de testing massif, notamment à Roubaix ? Vous n'ignorez pas que ce territoire est, comme beaucoup, particulièrement touché par les difficultés. Au virus s'ajoutent entre autres les difficultés sociales. Beaucoup d'individus pourraient, pour cette raison, ne pas aller vers le dépistage qui – je parle sous votre contrôle – est uniquement facultatif. Comment s'assurer, particulièrement auprès des élus locaux, que tous les publics, notamment les plus vulnérables, pourront voire iront se faire dépister ?

Sur le fond, je m'attarderai sur le dernier mot du triptyque : isoler. Beaucoup de familles habitent dans des logements exigus où six à sept personnes cohabitent parfois dans deux ou trois pièces. Je vous pose donc une question concrète : comment s'organise l'isolement effectif pour ceux dont les conditions de vie matérielles ne permettent pas qu'il soit respecté ? Les services déconcentrés de l'État ont-ils prévu des dispositifs spécifiques, comme par exemple les hôtels solidaires auxquels on recourt à certains endroits ?

Aux oiseaux de mauvais augure qui voudraient nous voir échouer sur les tests, comme sur les vaccins d'ailleurs, nous avons montré que, plutôt que l'empressement, c'est la gradation, la planification et la responsabilité qui prévalent dès lors qu'il est question de la santé des Français.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous présenter tous mes vœux, à vous ainsi qu'à la représentation nationale. Vous venez de le dire, madame la députée, l'agence régionale de santé des Hauts-de-France a organisé à compter d'hier et jusqu'au 16 janvier une campagne de dépistage à grande échelle dans la ville de Roubaix, qui a connu, au plus fort de la seconde vague, des taux d'incidence parmi les plus élevés en France. Vous étiez sur place hier, avec M. le secrétaire d'État Laurent Pietraszewski. Je vous remercie pour votre engagement dans la gestion de la crise sanitaire sur votre territoire.

Ce dispositif inédit mené en partenariat avec la municipalité de Roubaix, la préfecture du Nord, l'assurance maladie et les professionnels du territoire s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Tester, alerter, protéger » et des campagnes nationales qui seront également déployées à Saint-Étienne dans quelques jours, ainsi qu'au Havre Seine Métropole.

Tout l'enjeu de cette campagne – vous l'avez rappelé – est d'identifier au plus tôt une éventuelle reprise de l'épidémie liée aux fêtes de fin d'année pour agir vite et tenter de stopper la circulation du virus sur la commune. L'objectif est à la fois de réduire la circulation virale sur le territoire, de disposer d'informations épidémiologiques actualisées et d'éclairer, pour l'ensemble du pays, l'utilisation des tests antigéniques en population générale. Ce dépistage gratuit, basé sur le volontariat, est accessible aux habitants de Roubaix ainsi qu'aux personnes qui fréquentent régulièrement la ville. Six lieux de dépistage sont répartis sur le territoire.

Pour entraîner l'adhésion et la mobilisation des habitants – c'est une des questions que vous me soumettiez –, des actions de communication sont menées par les « ambassadeurs de lutte contre la covid-19 », aux termes d'un dispositif né à Roubaix et Tourcoing. Ceux-ci interviennent dans les quartiers dits « politique de la ville », dans le but d'expliciter l'opération en amont en incitant à y participer, en relayant toute information utile et en luttant contre les idées fausses, dont on sait qu'elles sont malheureusement nombreuses s'agissant des vaccins. Une cinquantaine d'ambassadeurs santé, ainsi que le réseau des centres sociaux et de solidarité, sont également mobilisés pour informer, sensibiliser, accueillir et accompagner les habitants qui le souhaitent avant, pendant et après ce dépistage.

Chaque participant perdra part à deux prélèvements nasopharyngés en vue de bénéficier d'un test antigénique et d'un test RT-PCR – *Reverse Transcription Polymerase Chain Reaction*. Si l'efficacité du test antigénique est reconnue pour les patients présentant des symptômes depuis au moins quatre jours, le risque de faux négatifs est réel, vous le savez, en l'absence de symptômes. Première en France, la réalisation simultanée et à grande échelle d'un test PCR et d'un test antigénique permettra de mieux évaluer la sensibilité du test antigénique, de préciser les conditions dans lesquelles les faux négatifs se produisent, donc d'utiliser plus efficacement à l'avenir les tests antigéniques.

Ce dépistage de terrain proposera par ailleurs un *contact tracing flash*, puisque toutes les personnes testées identifieront en amont leurs contacts à risque. Par ailleurs, un appui à l'isolement est organisé – pour répondre à une autre de vos questions – par l'autorité préfectorale, par le biais des cellules territoriales d'appui à l'isolement, en lien avec la mairie. Son objectif est de limiter le risque de contamination au sein du domicile. Elle sera proposée à toute personne – cas confirmé ou cas contact – qui rencontrerait des difficultés à respecter l'isolement. Pour celles dont les conditions de vie ne permettent pas l'isolement à domicile, l'État a prévu des solutions d'hébergement et de relogement dans des hôtels, des résidences de vacances ou des centres d'hébergement dédiés.

C'est une des missions des cellules territoriales d'appui à l'isolement, que les préfetures ont mises en place depuis le printemps en partenariat avec les collectivités territoriales et dont le rôle sera amplifié dans le cadre de la stratégie TAP – tester, alerter, protéger – renouvelée, qui sera présentée dans les jours qui viennent.

Enfin, les personnes en grande précarité ne nécessitant pas une hospitalisation mais devant être isolées et bénéficier d'une prise en charge médicale seront orientées vers des centres d'hébergement spécialisés. Cette préconisation concerne les personnes en situation de rue ou en centre d'hébergement hivernal temporaire, tel que les CHRS – centre d'hébergement et de réinsertion sociale – ou toute structure gérée par le ministère de l'intérieur pour les demandeurs d'asile ou les réfugiés.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Osson](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1205

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 janvier 2021](#)

Réponse publiée le : 13 janvier 2021, page 20

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 janvier 2021](#)